Département du Gard



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19 MARS 2019

Présents: MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M: SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDREMARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI à Norbert JOUVERT
Didier DART à Joseph PEREZ
Martine FERNANDEZ à Michèle JAUZIN
Anne-Claire DUMAS à Allain FAURE

Monsieur Joseph PEREZ, avant d'aborder le conseil municipal, adresse, en son nom et en celui de l'assemblée, ses sincères condoléances à Monsieur Claude BAUDUCCO et Monsieur le Maire suite au décès de Madame BAUDUCCO Francine.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 21 janvier dernier.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose, au regard des délais administratifs, l'ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance à savoir, une demande de subvention pour les festivités de Charbon Ardent.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance des présents quelques éléments d'information.

- <u>1 Pont Georges FRECHE</u>: la poussée du pont se déroulera le mercredi 20 mars entre 9 h et 12 h.
- <u>2 Projet de requalification des boulevards</u>: le dossier est bien engagé. Les entreprises ont été désignées. Le chantier débutera après une phase de préparation d'un mois prévue entre la fin avril ou le début du mois de mai.
- <u>3 AFPA des Pelouses</u>: Les locaux seront libérés au mois de juin. Le bail a été résilié en ce sens. La passation au bénéficie du Centre Régional de Formation Professionnelle s'effectuera au cours de la semaine 26. Des travaux de remise en état sont programmés sur une période de 3 mois.

Le CRFP s'acquittera d'un loyer mensuel de 2 000 €. Le bail est signé pour une durée de 6 ans. La superficie des locaux est de 2 293 m², celle de la cour, que la municipalité pourra utilisée si besoin, est de 3 240 m².

Monsieur le Maire ajoute qu'outre l'intérêt financier, la venue du CRFP génèrera de



l'activité sur la commune.

<u>4 - Les « Restos du Cœur »</u> l'activité s'est arrêtée fin de semaine dernière suite à un différend entre la Direction Départementale et le bureau local.

Monsieur le Maire précise que la Municipalité n'est nullement en cause dans le litige, qu'elle ne souhaite pas s'y immiscer. Une rencontre se déroulera avec les représentants de la Direction Départementale afin de trouver une solution dans les meilleurs délais.

<u>6 - l'EPIDE</u>: Ce jour même, une rencontre technique s'est organisée avec les représentants de la direction nationale de l'EPIDE. Un plan projeté permet de visualiser l'organisation des services de l'EPIDE.

Dans un premier temps, des travaux de désamiantage et de démolition de certains bâtiments auront lieu.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

L'avant-projet sera validé d'ici fin mai et le permis de construire sera déposée la première semaine de juin.

La consultation des entreprises sera lancée à compter du 15 septembre. Des groupements de professionnels locaux pourront soumissionner. Le retour des offres est prévu pour le mois de novembre.

Les travaux préparatoires s'organiseront courant février/mars 2020 avec une fin des travaux pour janvier 2021.

Le Centre EPIDE de La Grand'Combe ouvrira ses portes en avril 2021.

Une équipe de préfiguration sera présente dès le mois de novembre 2020.

Monsieur le Maire indique que 280 m³ de détritus ont déjà été débarrassés.

Monsieur le Maire ajoute, pour rappel, que l'EPIDE accueillera 150 jeunes volontaires (30% filles et 70 % garçons) sur 8 mois et qui ont pour objectif de construire un parcours professionnel et une insertion sociale. Ils sont pris en charge du lundi matin au vendredi soir.

Monsieur le Maire indique que deux réunions sont d'ores et déjà programmées : la première, en présence de la Directrice Nationale, pour donner une information générale à la population et la seconde, à destination des riverains voisins.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dossier majeur et tient à remercier Monsieur le Président d'Alès Agglomération, les députés ainsi que Monsieur le Sous-Préfet DELCAYROU pour leur soutien dans le dossier.

7 - Remerciements

Monsieur le Maire remercie Mesdames MILLOT et SOUSTELLE pour leur travail et leur investissement dans l'organisation de la journée du 8 mars et du repas des aînés.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur CASADO propose de renouveler la ligne de trésorerie, contractée en 2017 auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon, d'un montant de 500 000 €.

Monsieur CASADO, après avoir défini les finalités de ce concours financiers, donne les caractéristiques du contrat :

Index: EURIBOR une semaine

Marge: + 1.05 % Frais de dossier: 750 €

Commission d'engagement : Néant

Commission de non-utilisation : 0.10 % si aucun titrage n'a été effectué

Monsieur le Maire ajoute que l'an passé, les fonds n'ont pas été utilisés. Il s'agit d'une précaution.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



Ville de la Grand'Combe

II - Subvention anticipée au C.C.A.S. et Centre Social

Monsieur CASADO propose, comme l'an passé et dans l'attente de l'encaissement des subventions des organismes partenaires, d'attribuer, de manière anticipée, les subventions de fonctionnement suivantes au CCAS et Centre Social et ce, au titre de l'exercice 2019.

Fonctionnement du CCAS 120 000 €
Fonctionnement du Centre Social 30 000 €

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

III - Projet de requalification des boulevards : nouveau projet de financement

Monsieur CASADO explique que les services ont été contactés par la Région au sujet du dernier plan de financement relatif au projet de requalification des boulevards validé le 21 janvier dernier. La Région nous demande, pour ce qui la concerne, de maintenir la décision du 21 novembre 2017 indiquant une demande de participation à hauteur de 200 000 €. Sa contribution variera en fonction de l'enveloppe des travaux réalisés.

Monsieur CASADO informe aussi de la possibilité d'émarger au titre du FEDER, dans le cadre des A.T.I. (Approches Territoriales Intégrées) à hauteur de 48 000 €.

Monsieur CASADO propose donc de délibérer en faveur du nouveau plan de financement suivant :

Montant total des travaux	1 450 000.00 € HT
Conseil Régional	200 000.00 €
Conseil Départemental	134 631.00 €
Etat	248 205.00 €
Fonds de Concours d'Investissement (Agglo)	315 211.00 €
FEDER au titre des A.T.I (approches Territoriales Intégrées)	48 000.00 €
Montant total des Subventions	946 047.00 € (soit 65.24 %)

Reste à charge pour la commune (HT)

Emprunt 503 953.00 €

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut être attentif aux crédits européens. La somme demandée au titre des A.T.I. s'inscrit dans le cadre du projet d'une « voie verte » inclue dans le projet de requalification des boulevards.

Monsieur le Maire rappelle que la maison médicale à bénéficier des fonds européens.

Monsieur le Maire ajoute que pour le quartier des Pelouses, notamment pour le réaménagement de la voirie et compte tenu de la fin des travaux d'Habitat du Gard, la commune pourrait prétendre à la somme de 40 000 € si elle obtenait un cofinancement de l'Etat. Cette demande a été réalisée auprès de Monsieur le Sous-Préfet à l'occasion de sa venue pour les cérémonies commémoratives.

Monsieur le Maire conclut que le montage financier de ce projet est fort intéressant.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

IV - Indemnités de fonctions des élus

Monsieur CASADO indique que depuis le 1^{ier} janvier dernier, avec la réactivation des mesures PPCR, il convient d'actualiser la décision du 11 avril 2014 fixant les indemnités de fonction des élus. En effet, ces indemnités suivent l'évolution des salaires de la Fonction Publique. Il rappelle le cadre règlementaire.

Monsieur CASADO propose donc de mettre à jour ces indemnités selon les modalités suivantes :

Le Maire : 55 % de l'indice brut terminal 1027 Les adjoints : 22 % de l'indice brut terminal 1027

Elles sont majorées de 15 % du fait que la commune est chef-lieu de canton.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une modification et se défend de n'utiliser aucun fonds publics pour l'exercice de son mandat.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



V – Avis au dévoiement des pistes DFCI

Monsieur PEREZ fait part d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge. Ce dernier va créer des ruptures au réseau DFCI existant. La société CS Les Andats, porteuse du projet, projette des travaux de dévoiement de pistes permettant d'assurer la continuité des réseaux DFCI. Des aménagements pour la lutte contre les incendies sont également prévus.

Monsieur PEREZ explique que l'accord de la commune est requis pour une servitude de passage et d'aménagement desdites pistes concernées par les travaux. Elles se situent sur la forêt du Rouvergue aux parcelles suivantes :

Section AB 4 d'une superficie de 0.0761 ha

Section AE 1 d'une superficie de 0.0688 ha

Section AE 2 d'une superficie de 0.5532 ha

Section AE 5 d'une superficie de 0.2767 ha

Section AE 6 d'une superficie de 0.3670 ha

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VI - Délimitation de deux périmètres insalubres

Monsieur PEREZ revient sur la décision du 1^{ier} octobre dernier, d'engager une procédure de périmètre insalubre et ce en vue de la résorption de l'habitat insalubre identifié sur deux secteurs. A cet effet, Monsieur le Préfet a été saisi.

Monsieur PEREZ indique que, pour avancer sur le dossier et en collaboration avec les services de l'Etat (DDTM et ARS), le contour de deux périmètres a été réalisé : le premier sur la zone de la Pise et le second sur la zone de Trescol.

Monsieur PEREZ liste, par zone, les parcelles concernées.

Cette décision va permettre aux services de l'Etat d'engager un diagnostic affiné et des visites des terrains.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un dossier important. Trop de personnes sont logées dans des conditions dramatiques. Des bâtiments commerciaux sont utilisés aux fins d'utilisation. Ils n'offrent aucune sécurité ni hygiène. La volonté de la municipalité est de créer les conditions pour être logé de manière descente.

Monsieur le Maire ajoute que le devenir de l'avenue Nelson Mandela est l'enjeu à venir.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VII - Vente d'une parcelle de terrain sur Trescol

Monsieur JOUVERT propose la vente de la parcelle cadastrée section AW n°438p d'une superficie de 365 m² au prix de 10 800 €, à l'association « Ligue Musulmane » et ce, en vue d'un agrandissement de la mosquée pour la création de deux salles de cours et la construction d'un logement de 108 m² de plain-pied pour l'Imam.

Monsieur JOUVERT ajoute que du fait de son emplacement contre la voie SNCF, des difficultés rencontrées par les services pour l'entretien de la parcelle, ce bien est vendu en deçà de l'évaluation du service des Domaines. Les frais d'acte et subséquents sont à la charge des acquéreurs.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VIII – Vente d'une parcelle de terrain sur Ribes

Monsieur JOUVERT propose la vente de la parcelle cadastrée section AO n°179 d'une superficie de 583 m² à Monsieur ASSENAT.

Ce bien est évalué par le service des Domaines à 20 400 € HT.

Monsieur JOUVERT ajoute que Monsieur ASSENAT propose l'achat à 18 360 € soit 10 % en deçà de l'évaluation du service des Domaines et ce, compte tenu des servitudes présentes sur le terrain (EDF et téléphonie).

Département du Gard



Les frais d'acte et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

IX - Vente de deux garages sur Champclauson

Monsieur JOUVERT propose la vente de deux garages à Monsieur RAGGI Florian. Il s'agit :

- La parcelle cadastrée section AD n°80 d'une superficie de 16 m² située dans l'enceinte du stade et sur laquelle est implantée un bâtiment en pierres avec une toiture en tuiles. Le service des Domaines évalue ce bien à 1 000 € HT
- Parcelles cadastrées section AD n°77 et 78 composant une unité foncière de 29 m² sur laquelle est bâti un garage, en ruine, de 27 m² comprenant deux portails en bois vétustes permettant le stationnement de deux véhicules. Le service des Domaines évalue ce bien à 232 €

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

X – Déclassement et désaffectation d'une voie

Monsieur JOUVERT rappelle la décision prise au cours de la séance du 1^{ier} octobre dernier en faveur de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AS n°715 d'une superficie de 882 m² située au 22 rue de la Clède pour un projet de construction d'une pharmacie et d'un parking attenant.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'après étude d'un géomètre expert, il est nécessaire de céder une partie plus importante de cette parcelle et de relancer une nouvelle division cadastrale.

Monsieur JOUVERT propose de corriger la situation cadastrale. La parcelle anciennement dénommée AS 715 est divisée en deux tenants : la parcelle AS n°715 (propriété de la commune) devient la parcelle AS 823 et la parcelle cédée à Madame FURESTIER pour la construction de son projet devient la parcelle cadastrée section AS n° 824 d'une superficie de 1 070 m².

Monsieur JOUVERT indique également que le bien vendu par la commune est sur l'emprise du Théâtre de Verdure relevant du domaine privé de la commune. Son utilisation est publique. Il demande de procéder au déclassement et à la désaffectation de la parcelle rétrocédée à Madame FURESTIER.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XI - Dénomination d'une voie

Lucie Aubrac.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une consultation est ouverte à la population pour le choix du nom d'une femme qui baptisera un espace public de La Grand'Combe. En 2018, les électeurs ont mis à l'honneur la personnalité et l'engagement de Madame

Monsieur le Maire revient sur la journée du 8 Mars dernier au cours de laquelle une plaque signalétique a été dévoilée pour renommer l'ex Pont des Pelouses en Pont «Lucie Aubrac ».

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de mettre à jour le cadastre.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XII - Mise à disposition d'un terrain aménagé

Monsieur PEREZ fait part d'un projet de création d'une résidence « Seniors » porté par la SCI Horizons dont le gérant est Monsieur BENAMMAR Lofti.



Ville de la Grand'Combe

Il indique qu'une demande de permis de construire a été déposée pour une réalisation sur la Vallée Ricard aux anciens bureaux de Charbonnages de France et que les dispositions locales d'urbanisme imposent la réalisation de 48 places de stationnement.

Monsieur PEREZ ajoute que 16 places seront réalisées dans l'enceinte du bâtiment et propose, afin de ne pas bloquer le projet, de mettre à disposition 500 m² de la parcelle cadastrée AL n°5 pour l'usage exclusif de 32 places de stationnement. Les travaux d'aménagement sont à la charge de la commune. Un contrat synallagmatique sous-seing privé sera signé en ce sens.

Monsieur BRUN Christian demande quelques précisions sur ce projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un dossier privé. Il évoque plus largement la question de la dépendance et des contraintes financières qui lui sont liées.

Monsieur le Maire fait un parallèle avec la situation et les besoins de l'EHPAD « Maurice Larguier ».

Pas d'Observation Adopté à l'unanimité

XIII - Plan général de circulation de la commune

Monsieur PEREZ rappelle la décision et les raisons qui ont conduit à décider, au cours de la séance du 31 octobre dernier, à revenir sur le plan général de circulation de la commune. Monsieur PEREZ rappelle aussi qu'une consultation ouverte à la population s'est tenue dans ce laps de temps. Les services ont recu 4 personnes, il en ressort :

- 1 personne fait part de difficultés pour sortir son véhicule si on met en sens unique montant
- 3 personnes ont consulté pour s'informer

Monsieur le Maire ajoute qu'une large communication sera faite à l'égard de la population et de services. Le nouveau plan général entrera en vigueur au 1^{ier} juillet prochain.

S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

XIV - Renouvellement de la convention avec l'ANGDM : « Entretien des jardins de Ribes »

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 26 novembre dernier, il a été décidé la signature d'une convention de partenariat entre l'ANGDM, la SSM, la Mairie des Salles du Gardon, l'association Avenir Jeunesse et l'association TEDAC pour l'action « Les Jardins de Ribes ».

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de ce dispositif alliant aide à la personne, accompagnement, suivi éducatif et social pour des jeunes en recherche d'insertion professionnelle.

Monsieur le Maire propose également de renouveler la participation de la commune à hauteur de 5 000 €.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XV - Octroi de la protection fonctionnelle

Monsieur le Maire revient sur une majorité municipale élargie convoquée le 28 janvier dernier suite à une altercation survenue entre 4 agents, le 23 janvier dernier, au sein des services municipaux.

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie et que les 4 agents ont rédigé un rapport d'incident de même que le Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire précise que les 4 agents ont sollicité une protection fonctionnelle de la

collectivité.

Monsieur le Maire, après avoir exposé le cadre réglementaire et au regard de la lecture des éléments du dossier, propose d'octroyer à 3 agents sur 4 la protection fonctionnelle.

Pas d'observation Adoptée à l'unanimité





XVI – Demande de subventions pour les festivités de Charbon Ardent

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération a décidé, en décembre 2017, de restituer aux communes membres certaines compétences optionnelles ou facultatives. C'est le cas de la « culture ».

Monsieur le Maire indique qu'en ce sens, la programmation, l'organisation et la gestion des festivités de Sainte-Barbe et de Charbon Ardent revient à la commune de La Grand'Combe.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental à hauteur de 40 000 € chacun.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XVII - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur CASADO, par le biais d'un support projeté, propose de débattre autour des orientations budgétaires de l'exercice 2019. Il rappelle que ce débat est obligatoirement exercé 2 mois avant le vote du budget qui est prévu le 8 avril prochain. Chaque membre de l'assemblée a été destinataire de ce document.

Monsieur CASADO aborde le contexte politique et financier international puis national. Il compare la situation de la commune avec celles de même strate.

Monsieur CASADO propose aussi de revenir sur les efforts consentis depuis plusieurs budgets sur le fonctionnement, le recours à l'emprunt et l'encours de la dette.

Monsieur CASADO propose ensuite que chaque adjoint prenne la parole pour décliner la politique publique dont il a la charge.

Monsieur le Maire revient sur les propositions faites. Rien n'a été oublié mais il est nécessaire de se projeter vers l'avenir et de porter des projets structurants à côté du quotidien. Il en liste quelques uns.

Monsieur le Maire ajoute que les missions et les besoins évoluent. Il revient sur le problème de la gestion des encombrants.

Monsieur le Maire ouvre le débat. Chaque membre a l'opportunité de se positionner.

Monsieur le Maire revient sur la dernière assemblée générale de la maison médicale. Il indique que cette rencontre était riche et très intéressante. La structure offre un panel d'activités et agit beaucoup sur la prévention : chute, vaccins, addictions...

Monsieur le Maire ajoute que les professionnels apprécient le travail collaboratif et offre aux patients une prise en charge totale. Le dossier médical est partagé.

Monsieur le Maire se félicite de cette organisation qui soulage les médecins. Ces derniers accueillent des internes. Il espère que la maison médicale pourra accueillir de nouveaux médecins

Monsieur le Maire fait part d'une prochaine rencontre entre le régime général et la CARMI, initiée par l'ARS. L'objectif est de travailler vers un rapprochement des deux régimes.

S'agissant d'un débat, cette question n'appelle pas au vote.

Monsieur le Maire donne ensuite les prochaines dates des réunions et manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire de La Grand'Combe Vice Président d'Alès Agglomération Vice Président du Conseil Départemental

Patrick WALAVIEILLE